

IMMOBILIER

Le président de Gecina porte plainte pour dénonciation calomnieuse

Le démenti est formel et catégorique. Le président de la société foncière Gecina, Antoine Jeancourt-Galignani, affirme n'avoir jamais négocié le retrait de l'américain Westbrook contre la reprise d'une centaine d'immeubles haussmanniens. « *Ce matin, à l'occasion de l'assemblée générale des actionnaires, je vais dire solennellement que je n'ai pas reçu d'information privilégiée de la part de Jean-François Lepetit, alors président du conseil des marchés financiers, sur un projet de contre-offre de Westbrook* », affirme l'ancien président de la banque Indosuez et des AGF, en réponse aux questions envoyées par un petit actionnaire, Michel Conin, contre qui il annonce avoir porté plainte pour dénonciation calomnieuse et tentative de chantage. Ce dernier a fait de même pour délit d'initié à l'occasion de l'OPA de Gecina sur Simco, et demandé, comme le droit boursier l'y autorise, des explications sur le déroulement, il y a deux ans, de la reprise de la société foncière.

Un calendrier clair

Pour Antoine Jeancourt-Galignani, le calendrier est clair : Gecina a été désigné à la suite d'un appel d'offre le 7 août 2002 par AXA et le Crédit Foncier. « *A partir du 8 août, tous les candidats avaient la liberté de faire une contre-offre. Personne ne l'a faite !* », dit-il, avant d'ajouter que les premiers contacts avec un émissaire du groupe américain se situent bien plus tard, le 8 octobre, quand François Henrot, associé chez Rothschild, a souhaité le rencontrer. « *La note d'information du 13 septembre annonçait la mise en vente d'actifs à hauteur de 1,2 milliard d'euros afin de réduire l'endettement de la société, qui se situait au-delà de 3 milliards. Les Américains avaient étudié dans le détail les*

immeubles Simco en préparant leur projet de reprise. Il n'y avait aucune raison de refuser leur proposition. Je n'ai jamais fait le déplacement à New York pour discuter avec eux, mais pour faire des « road show » avec des investisseurs », explique-t-il.

Quant aux objections sur le prix d'acquisition par Westbrook, la réponse est péremptoire : « *Une promesse d'achat a été reçue par Gecina, stipulant qu'en cas de réussite de l'OPA sur Simco, ils s'engageaient à reprendre ces immeubles. L'opération s'est conclue un an plus tard. Nous n'avons jamais privé les actionnaires d'une contre-offre.* » Le prix a été calculé en ajoutant 5 % au prix des expertises réalisées par des spécialistes indépendants. Dans le détail, le groupe américain a accepté de reprendre les 50 employés de Simco qui géraient les immeubles et de leur appliquer la convention collective de l'entreprise. L'autre proposition, présentée par une compagnie d'assurance française, se situait 6 % en dessous du prix d'expertise.

Autre sujet épineux, la non-information des actionnaires de Simco du projet de réforme du statut fiscal des sociétés foncières qui a fait monter les cours en 2003. L'amendement Marini a été voté le 27 novembre 2002, quelques semaines après la fin de l'OPÉ-OPA. Michel Conin affirme que la fédération des sociétés immobilières et foncières (FSIF) négociait cette réforme avec Bercy. « *Il était impossible de savoir à quelle date le gouvernement et le parlement allaient prendre une décision. AXA et le Crédit Foncier ont choisi l'option cash dans notre offre* », remarque le président de Gecina, avant de préciser que, quatre ans après son arrivée à la tête de la foncière, le cours de l'action a gagné 105 %.

JULIE CHAUVEAU

Jean-François Lepetit, abasourdi, dément toute implication

Allégations. « *Je suis abasourdi* », a déclaré hier aux « Echos » Jean-François Lepetit, ancien président du Conseil des marchés financiers (CMF), qui a découvert dans la presse sa mise en cause par un témoin dans le cadre de l'instruction judiciaire sur le dossier Simco-Gecina. Selon ce témoignage, il aurait averti Antoine Jeancourt-Galignani du contenu d'une contre-offre de l'américain Westbrook sur Simco. « *J'affirme avec la plus grande énergie que ces allégations sont grossièrement mensongères et diffamatoires* », martèle-t-il. « *Je n'ai donné aucune informa-*

tion dans cette affaire à Antoine Jeancourt-Galignani. Dans le cas contraire j'aurais renié quarante ans de travail et d'éthique professionnelle pour commettre un acte qui, en plus, relève du droit pénal ! », s'indigne-t-il.

L'ancien président du CMF indique se tenir à la disposition de la justice qui ne l'a pas contacté ni même informé de ces allégations jusqu'à présent. « *S'il apparaissait que des personnes ont porté atteinte à mon crédit, je n'hésiterais pas à porter l'affaire devant les tribunaux* », conclut Jean-François Lepetit.